

Le petit bulletin

TENAY

AVRIL 2023



FERMETURE CHEMIN

Le chemin en Cordaret est interdit d'accès pour risque de chute d'arbres. Un arrêté du maire a été pris.

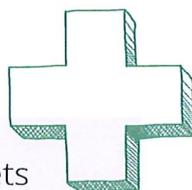


VENTE PIZZAS



Le 15 avril, l'association Basket Club de l'Albarine organise une vente de pizzas et de galettes, sur la place du pont, entre 8h30 et 12h30.

PHARMACIE



Pour rappel, les emplacements "arrêts minutes" devant la pharmacie, ne sont pas des places de stationnement de longue durée. Ces places doivent permettre un accès facile pour la clientèle et un meilleur accès pour les livraisons de médicaments.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions pour la rentrée 2023 - 2024 sont ouvertes. Les inscriptions sont à faire en Mairie. Nous vous demanderons ces documents :

- Livret de famille
- Carnet de santé de l'enfant (vaccins)
- Justificatif de domicile
- Certificat de radiation (si l'enfant était dans une autre école)

L'école maternelle prend également en charge les enfants de moins de 3 ans, à condition qu'ils soient propres. Ils seront alors en toute petite section.

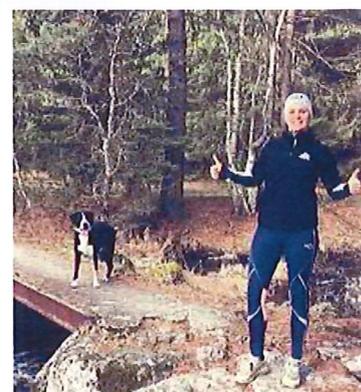
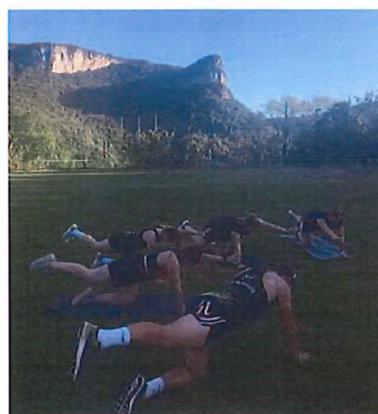
SPORT ADAPT

Marie, éducatrice sportive et coaching individuel ou collectif propose des accompagnements personnalisés pour des objectifs sportifs, avec ou sans pathologie spécifique, tel que le renforcement musculaire, le pilates ou les sports collectifs pour les enfants, ados et adultes. Possibilité d'encadrement ponctuel pour les groupes, pour des sorties nature : randonnée, course d'orientation et kayak.

Structure Labellisée école de trail : venez pratiquer le trail en groupe, à partir de 16 ans, tous niveaux confondus. Des séances gratuites d'essais sont possibles

Marie et sa chienne Paulette vous proposent également des initiations cani-rando, cani-cross et cani-VTT.

Tarifs et infos sur instagram : sport_adapt ou au 06-32-83-79-96



BORNES VELOS

Fin mars, une station de vélos a été installé au niveau de la Poste.

Ce sont des vélos électriques qui seront mis en service prochainement

Plus d'informations à venir



OBJETS TROUVÉS

Une boîte avec les objets trouvés est maintenant disponible en Mairie. N'hésitez pas à nous téléphoner si vous avez perdu quelque chose.

BUDGET

Retour sur le Conseil Municipal



Réunis le 30 mars, les élus ont voté le budget pour l'année 2023. Le total des 2 budgets (Budget Général et Budget Eau/Assainissement) s'élève à 2 622 200 euros. Les principaux projets sont la démolition des 7 immeubles Rue de la Gare, la reprise du mur de soutènement de la STEP Rafour et la réhabilitation de la Source du Tunnel en Eau Potable.

Des subventions seront sollicitées auprès de la CCPA et du département pour un montant estimatif de 144 263.95€.

A noter également que les taux d'imposition de la taxe foncière n'ont pas été augmentés cette année.

VENTE DE BOURGUIGNON

Le Comité des Fêtes organise une vente de bourguignon le 22 avril 2023

- 10.00 € vente à emporter sur le pont
 - 14.00 € sur place à la salle des fêtes
- Sur réservation avant le 17 avril au : 06.73.30.75.83



RENCONTRE A CHALEY

Samedi 22 avril à Chaley, rencontre et échange sur la biodiversité et les sports de nature dans la vallée de l'Albarine. Animation spécifique pour les habitants de Tenay, Chaley et du Plateau d'Hauteville. Plus d'infos sur le flyer ci-joint.



CONTENEUR POUBELLE

Pour avoir un conteneur d'ordures ménagères, merci de bien vouloir vous adresser à la CCPA.

Ci-dessous, les coordonnées :

Téléphone : 04.74.61.96.40

Mail : contact@cc-plainedelain.fr



MARDIS DE L'EMPLOI

Venez à la rencontre des entreprises et des secteurs qui recrutent le 25 avril, de 9H à 11H, à la Salle des Fêtes de Tenay. Il n'y a pas besoin de prendre de rendez-vous. Munissez vous de votre CV.

Mot du Maire

Chères Tenaysiennes, chers Tenaysiens,

Certains commentateurs, particulièrement inspirés sur les réseaux sociaux, sont prompts à reprocher à la Mairie son inaction, notamment, dans le dossier de la destruction de 7 immeubles rue de la Gare.

Par conséquent, et sans vouloir limiter l'imagination de certain.e.s, je me permets ces quelques rappels chronologiques qui avaient, au passage, été évoqués en réunion publique le 17/06/2022 et à l'occasion de la cérémonie des vœux en janvier dernier.

Je précise également que si la Commune se lance dans ce projet, c'est avant tout parce que parmi les sept immeubles concernés, trois présentent des défauts structurels qui fragilisent l'ensemble de l'îlot.

Au niveau chronologique donc, les premières démarches relatives au traitement de cet îlot ont débuté lors du mandat précédent dans le cadre d'un projet de résorption de l'habitat insalubre porté par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain dans plusieurs Communes du secteur.

Dans ce cadre et, en ce qui concerne Tenay, les années 2020 et 2021 ont été consacrées à la réalisation d'une étude de calibrage visant à estimer la faisabilité technique et financière du projet en intégrant les risques associés à la présence d'amiante et de mэрule dans les bâtiments concernés et la sécurisation des immeubles alentour et de la falaise surplombant la rue de la Gare.

L'année 2022 a été consacrée à l'élaboration d'un plan de financement avec l'aide de l'Etat et de la CCPA qui ont décidé de s'engager fortement en faveur de notre village et sans qui le projet resterait absolument inaccessible à nos finances communales.

Ces garanties budgétaires obtenues, la Commune dispose de 7 ans pour réaliser le projet qui reste particulièrement complexe aux niveaux technique et juridique. Je rappelle, par exemple, que nous ne sommes pas propriétaires des immeubles à détruire et que nous devons donc négocier des prix qui ne pénalisent ni les propriétaires ni le contribuable tenaysien ! Nous avons, en parallèle, lancé une procédure juridique pour « abandon de bien manifeste » à l'encontre d'un propriétaire qui ne donne plus signe de vie et laisse son bien dépérir depuis des années. J'aimerais aussi que les choses aillent plus vite, mais toutes ces procédures sont longues et fastidieuses !

Enfin, nous venons de confier à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF) un mandat pour nous accompagner dans la réalisation de ce projet. Il s'agit de la même structure que celle qui a réalisé la destruction de la cité Cleyzeau avec professionnalisme et, surtout, à des conditions très avantageuses pour la Commune.

Si maintenant, il se trouve sur les réseaux sociaux quelque expert.e en résorption de l'habitat indigne, qu'il (ou elle) n'hésite surtout pas à prendre contact avec la Mairie !

OUVERTURE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie est **ouvert uniquement le matin de 8 h 30 à 12 h 00 du lundi au vendredi**
et les samedis 08 et 22 avril de 8 h 30 à 12 h 00

Pour joindre le secrétariat en dehors de ces horaires :
Tél 04 74 36 40 66 ou
mairie@tenay.fr

MAISON FRANCE SERVICES

Accueil à la Mairie le
vendredi matin
sur rendez-vous
pris au préalable

06 22 95 90 58
ou

**strambert@france-
services.gouv.fr**



**PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS**

MEDECINS

Permanences à la maison médicale de St-Rambert le samedi matin

- Dr CUGNIET
(Tél 04 74 36 40 64) :
Le 01/04 et 15/04

- Dr PACCALLET
(Tél 04 74 36 32 03)
Le 08/04 et 22/04



DECHETTERIE

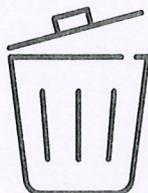
Jusqu'à 25 passages gratuits
par foyer et par an.



**A partir du 26ème passage
le coût est de
8 euros par passage**

ORDURES MENAGERES

- **Le vendredi 14 avril**
- **Le vendredi 28 avril**



Depuis janvier 2021, chaque collecte de votre bac est payante et répercutée sur la taxe foncière. Pour connaître le calcul de cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères, allez directement sur la page de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain :
www.cc-plainedelain.fr , rubrique « Déchets »,
« Taxe Incitative Déchets ».

SACS JAUNES

Vous pouvez les retirer en Mairie
ou à la supérette TOUT EN M'AIN.

Prochaines collectes :

- **Le lundi 03 avril**
- **Le lundi 17 avril**

